

# Dupard & Guillemin

## Gestion des AT/MP : un accompagnement global



■ Maîtres Dupard et Guillemin

**S**pécialisé en Droit social et en protection sociale, le cabinet Dupard & Guillemin accompagne les entreprises tant en conseil qu'en contentieux. Son département dédié aux Accidents du Travail & Maladies Professionnelles est structuré autour d'une équipe de juristes rodés aux enjeux de l'entreprise comme le souligne Maître Dupard : « *Tous issus de l'entreprise, ils ont une compétence terrain et pragmatique. Associée aux compétences plus judiciaires de nos avocats, c'est une vraie force.* » Un cabinet de moyenne structure qui offre une gestion globale et continue des AT/MP et un accompagnement de proximité en

vue de maîtriser les Taux AT de ses clients. « *J'ajouterais que nous sommes attentives au transfert de compétences vers les équipes de nos clients via la formation afin d'optimiser ensemble les résultats. Et travailler en harmonie* », précise Maître Dupard.

### Être réactif grâce à une hotline

Cela permet de bénéficier de conseils personnalisés et immédiats face à des situations très diverses dans tous les domaines d'activité.

### Faire face aux obligations administratives

Le cabinet accompagne ses clients lors de l'instruction par la CPAM des dossiers AT/MP (ex : lettres de réserves motivées, questionnaires...) avec comme objectif de faire rejeter la prise en charge des AT/MP.

### Rechercher l'optimisation des coûts

Plus qu'un objectif, un engagement pour lequel ses équipes interviennent à toutes

les étapes clés : De l'évènement AT/MP au remboursement par les Urssaf des sommes indûment payées via les contestations basées, notamment, sur les inopposabilités, les réductions de taux d'IPP et d'IT.

### Sécuriser les conséquences sociales des AT/MP

Face aux conséquences des AT/MP, le cabinet assiste ses clients dans la gestion des incapacités et de leurs conséquences en matière de reclassement des salariés ou de leurs licenciements et dans les procédures de faute inexcusable.



#### CONTACT

32 rue Fortuny - 75017 Paris  
Tél. +33 [0]1 42 12 92 73  
dp.dupard@dg-avocats.com  
www.dg-avocats.com